

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1759

12 juillet 2012

SOMMAIRE

Äischdall Leefer	84414	Rapides International S.A.	84425
ArclIndustrial European Developments S.à r.l.	84394	Regulus	84425
AXA DBIO S.C.A.	84429	Rendac - C.E.S.	84425
DanBond Investments S.à r.l.	84399	Rental Security S.A.	84398
Invacare Holdings Two S.à r.l.	84403	Responsible Technology S.A.	84417
NGH Licence Worldwide S.A.	84386	Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l.	84426
Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l.	84418	Ritchie Bros. Holdings Luxembourg S.à r.l.	84398
Pegase S.A.	84390	R & N Invest S.A.	84397
Pegase S.A.	84390	Robland S.A.	84426
PEP GCO S.à r.l.	84391	RoBo-LUX	84398
Phalanx S.A.	84391	RoBo-LUX	84416
Phalanx S.A.	84392	Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l.	84398
Pivalau S.A.	84392	Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l.	84399
PJS International S.A.	84393	ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.	84426
Plug & Play S. à r.l.	84393	ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.	84427
PMC Constructions S.à r.l.	84393	Samson International Holding S.A.	84395
PMC Constructions S.à r.l.	84394	Sculptor German Real Estate S.à r.l.	84427
PMC Energies S.à r.l.	84394	Sculptor Holdings (EC)	84428
Pneus Discount S.à r.l.	84395	Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A.	84428
Polimm S.A.	84395	Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR	84427
Port d'Attache S.A.	84395	Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	84428
Private Flow Holding S.A.	84396	Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	84394
Q Logistics 1	84391	Silverstreet Private Equity Strategies Sicar	84427
Q Logistics 2	84396	Smart Trade S.à r.l.	84428
QP Elgin Holdings S.à r.l.	84397	Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à r.l.	84429
Quasar System S.A.	84396	S&S Invest SPF	84427
Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l.	84386	Strategic Venture Capital Holdings S.A.	84428
Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	84390	Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF	84393
Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l.	84396	Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l.	84426
Quinlan Private ESPF Investments #1	84397	Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR	84417
Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.	84397		
Rafferty 3 S.à r.l.	84417		
Raphael Magic Inc.S.A.	84417		

Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.992.

Par résolutions prises en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée;
- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012071228/15.

(120101729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

NGH Licence Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.830.

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NGH Licence Worldwide S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.830, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2960 du 20 décembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric MARQUOIS, demeurant professionnellement à F-86 202 Loudun Cedex, 22 avenue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude LUCIUS, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel FRIOCOURT, demeurant professionnellement à F-75381 Paris, 10 avenue Hoche.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. la création de deux catégories d'actions, à savoir A et B, toutes de valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune

2. l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant total de trente-neuf-mille six-cents euros (EUR 39'600.-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31'000.-) à soixante-dix mille six-cents euros (EUR 70'600.-), dont une prime d'émission globale de sept millions quatre-cent-dix-huit mille quatre-cent-soixante quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 7'418'464,67.-), attachées à la création et l'émission de trois-cent-quatre-vingt-seize (396) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant à la fois renonciation définitive et irrévocable à la créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux millions quatre-cent-cinquante-huit mille soixante-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 2'458'064,67.-), existant au profit de la société GUCCI Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124 Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69008, à charge de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. et annulation de cette même créance à due concurrence et apport en nature de la société GUCCI Luxembourg S.A. à la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. de deux créances de valeur nominale chacune de deux millions cinq-cents mille (EUR 2'500'000,00.-), l'une existant sur la société civile de droit français IMMOBILIERE NGH, établie et ayant son

siège social à F-78 490 Montfort Lamaury, 75 rue de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro D 490 027 828, et l'autre sur Monsieur Nicolas Ghesquière;

3. la souscription, la libération et le paiement par la société GUCCI Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124 Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69008, des trois-cent-quatre-vingt-seize (396) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec la prime d'émission correspondante attachée aux nouvelles actions émises d'un montant de sept millions quatre-cent-dix-huit mille quatre-cent-soixante quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 7'418'464,67.-), moyennant à la fois sa renonciation définitive et irrévocable à sa créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux millions quatre-cent-cinquante-huit mille soixante-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 2'458'064,67.-), existant à son profit, à charge de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. et annulation de cette même créance à due concurrence, et son apport en nature de deux créances de valeur nominale de deux millions cinq-cents mille (EUR 2'500'000,00.-) chacune à la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A., l'une existant sur la société civile de droit français IMMOBILIERE NGH, établie et ayant son siège social à F-78 490 Montfort Lamaury, 75 rue de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro D 490 027 828, et l'autre sur Monsieur Nicolas Ghesquière;

4. les pouvoirs à donner au Conseil d'Administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

5. la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille six-cents euros (EUR 70'600.-), représenté par sept-cent-six actions (706) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées et réparties en deux catégories d'actions comme suit: trois-cent-dix actions (310) de catégorie A avec droits de vote et (396) actions de catégorie B avec des droits de vote limités.»

Pour les besoins des présents statuts, le terme «action(s)» désignent collectivement les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sauf si le contexte le requiert autrement.

Les actions de la Société seront exclusivement émises sous forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.»

6. la modification de l'alinéa 3 de l'article 14 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Chaque action donne droit à une voix et confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Néanmoins, les décisions des assemblées générales de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. ayant pour objet:

- la création d'actions de catégorie;
- la dissolution, fusion, scission, ou apport partiel d'actifs de tout ou partie des actifs sociaux de la société;
- l'augmentation de capital et/ou réduction de capital de la société portant sur les actions de catégories B, et/ou toutes opérations de partage partiel d'actif;
- le transfert de siège social de la société hors du Luxembourg;
- l'agrément de tout nouvel actionnaire de catégorie A autre que tout Affilié aux actionnaires de catégorie A.

ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires de catégorie A et B représentant les trois quarts au moins du capital social.

Quant aux décisions des assemblées générales de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. ayant pour objet l'affectation du résultat, la distribution de dividendes annuels ou intérimaires éventuels, elles ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires de catégorie A.»

7. la modification de l'article 15 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale de la société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.»

8. l'adaptation et la refonte complète des statuts de la Société en concordance avec les diverses modifications susvisées;

9. toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions et de convertir les trois cent dix (310) actions existantes en trois cent dix (310) actions de catégorie A.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente-neuf-mille six-cents euros (EUR 39'600.-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31'000.-) à soixante-dix mille six-cents euros (EUR 70'600.-), dont une prime d'émission globale de sept millions quatre-cent-dix-huit mille quatre-cent soixante quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 7'418'464,67.-), attachées à la création et l'émission de trois-cent-quatre-vingt-seize (396) nouvelles actions de catégorie B de valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est intervenue:

GUCCI Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124 Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69008, ici représentée par Monsieur Michel Friocourt, demeurant professionnellement à F-75381 Paris, 10 avenue Hoche, en vertu d'une procuration lui délivrée,

GUCCI Luxembourg S.A., représentée comme ci-avant, déclare souscrire à toutes les trois-cent-quatre-vingt-seize (396) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec la prime d'émission correspondante attachée aux nouvelles actions émises d'un montant de sept millions quatre-cent-dix-huit mille quatre-cent soixante quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 7'418'464,67.-), laquelle déclare les libérer par apport en nature, qui se constitue comme suit:

- partiellement moyennant à la fois renonciation définitive et irrévocable à la créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux millions quatre-cent-cinquante-huit mille soixante-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 2'458'064,67.-), existant au profit du souscripteur contre la Société et annulation de cette même créance à due concurrence;

- et partiellement par apport en nature de deux créances de valeur nominale chacune de deux millions cinq-cents mille (EUR 2'500'000,00.-), tel que détaillé dans le rapport du réviseur décrit ci-après.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 4 mai 2012 par le réviseur d'entreprises indépendant, INTER-AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Edward KOSTKA, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la classe B, et de la prime d'émission, à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en corrélation avec les résolutions ci-dessus de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille six-cents euros (EUR 70'600.-), représenté par sept-cent-six actions (706) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées et réparties en deux catégories d'actions comme suit: trois-cent-dix actions (310) de catégorie A avec droits de vote et (396) actions de catégorie B avec des droits de vote limités.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «action(s)» désignent collectivement les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sauf si le contexte le requiert autrement.

Les actions de la Société seront exclusivement émises sous forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle.

Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 14 des statuts, lequel sera remplacé par le texte suivant:

« **Art. 14. (3^{ème} alinéa).** Chaque action donne droit à une voix et confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Néanmoins, les décisions des assemblées générales de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. ayant pour objet:

- la création d'actions de catégorie;
- la dissolution, fusion, scission, ou apport partiel d'actifs de tout ou partie des actifs sociaux de la société;
- l'augmentation de capital et/ou réduction de capital de la société portant sur les actions de catégories B, et/ou toutes opérations de partage partiel d'actif;
- le transfert de siège social de la société hors du Luxembourg;
- l'agrément de tout nouvel actionnaire de catégorie A autre que tout Affilié aux actionnaires de catégorie A.

ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires de catégorie A et B représentant les trois quarts au moins du capital social.

Quant aux décisions des assemblées générales de la société NGH LICENCE WORLDWIDE S.A. ayant pour objet l'affectation du résultat, la distribution de dividendes annuels ou intérimaires éventuels, elles ne pourront être prises qu'à la majorité des actionnaires de catégorie A.

En cas de transfert d'actions, les actionnaires se réfèrent au pacte d'actionnaires, pour autant qu'un tel pacte existe. Dans ce cas, aucun transfert, ni aucune cession à quelque titre que ce soit ne peut être effectuée, sans être en conformité avec le pacte d'actionnaires.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel sera remplacé par le texte suivant:

« **Art. 15.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'associé unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale de la société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frédéric MARQUOIS, Jean-Claude LUCIUS, Michel FRIOCOURT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2012. Relation GRE/2012/1592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071147/224.

(120101848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

Par résolutions prises en date du 16 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée

- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012071229/15.

(120101725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012071202/13.

(120101504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY
- COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET
- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- THE CLOVER, Société Anonyme,
ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Copie certifiée conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
Président / Administrateur

Référence de publication: 2012071203/21.

(120101511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071205/10.

(120101781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Q Logistics 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.944.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 19 juin 2012 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour Q LOGISTICS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012071225/18.

(120101702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Phalanx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 19.993.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfzehnten Juni.

Vor Uns Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch/Alzette (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PHALANX S.A., mit Sitz in L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 19993, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen am 25. November 1982, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1 vom 3. Januar 1983, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung beginnt um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jan SELIGSON, Freiberufler, wohnhaft in L-6960 Senningen, 5, Um Kiem.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird ernannt Frau Carole EVEN, Angestellte, wohnhaft in L-6960 Senningen, 5, Um Kiem.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler nach L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller, und dementsprechende Abänderung des zweiten Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler nach L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Soleuvre (Gemeinde Sanem), Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Innerhalb der Gemeinde Sanem kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. Die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb der Gemeinde Sanem kann nur durch Gesellschafterbeschluss und zu den Voraussetzungen einer Satzungsänderung erfolgen."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notarin, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Seligson, C. Even, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071206/52.

(120101081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Phalanx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 19.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071207/10.

(120101404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pivalau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 46.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071209/10.

(120100970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.056.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 15 mai 2012:

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 Juin 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012071315/17.

(120101346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 146.576.

—
La société Juria Experts sarl a résilié, avec effet au 15 juin 2012 la convention de domiciliation conclue avec la société Plug & Play sarl, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 146576.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Juria Experts sarl

La Gérance

Référence de publication: 2012071211/12.

(120101537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

PJS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.055.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071210/9.

(120101409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

PMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 137.137.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012071212/10.

(120101100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

PMC Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 137.137.

—
Ce dépôt annule et remplace celui du 19/06/2012 n° L120101100

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012071213/10.
(120101541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

ArIndustrial European Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 108.212.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 janvier 2012, que les personnes suivantes sont nommées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

* M. Herman Schommarz, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- *Gérants de catégorie B*

* M. Lee Hausman, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

* Mme Cherine Aboulzelof, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 juin 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012072745/20.

(120102797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

PMC Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 163.120.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012071214/10.

(120101428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 153.487.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 8 juin 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071291/14.

(120101686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pneus Discount S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 152.061.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071215/10.

(120101550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Polimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 février 2012

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

Fait à Luxembourg, le 24 février 2012.

Pour POLIMM S.A.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2012071217/16.

(120100899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Port d'Attache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.846.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012071218/12.

(120101667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 57.151.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung
abgehalten am Firmensitz am 11. Juni 2012 um 10.00 Uhr*

Das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers endet am heutigen Tage. Die Generalversammlung ernennt die Gesellschaft FIDEWA-CLAR S.A., mit Sitz in L-3364 Leudelingen, 2, rue du Château d'Eau, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 15.324, zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft.

Dieses Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2013.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juni 2012.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012071278/16.

(120101844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Private Flow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071221/9.

(120101199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Q Logistics 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.948.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 mai 2012 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
 - Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
 - Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
 - Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour Q LOGISTICS 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012071226/18.

(120101701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.879.

Par résolutions prises en date du 16 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée;
- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012071230/15.

(120101728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quasar System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012071233/12.

(120101352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.986.

Par résolutions prises en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée
- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012071231/15.

(120101718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

QP Elgin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.889.

Par résolutions prises en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée
- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012071232/15.

(120101727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 79.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

Par résolutions prises en date du 24 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée;
- acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012071234/15.

(120101726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

R & N Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.176.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071235/9.

(120101436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rental Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 152.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, Rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2012071236/13.

(120101328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ritchie Bros. Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 153.993.

Les statuts coordonnés au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012071238/11.

(120101071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 116.912.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Rubinstein, gérant, avec effet au 12 juin 2012.
2. A partir du 12 juin 2012, le comité de gérance se compose désormais comme suit:
 - M. Kenneth Macleod,
 - M. Lionel Leventhal, et
 - HALSEY S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012071239/18.

(120101363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

RoBo-LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.816.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.2012.

Ro-Bo-LUX SICAV
Martine Capus

Référence de publication: 2012071241/12.

(120101108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rotavax Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.913.

—
EXTRAIT

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Rubinstein, gérant, avec effet au 12 juin 2012.

2. A partir du 12 juin 2012, le comité de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Kenneth Macleod,
- M. Lionel Leventhal, et
- HALSEY S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012071240/18.

(120101362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

DanBond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.470.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Ronny Jönsson, né le 15 juillet 1948 à Skrävlinge (Suède), demeurant à Caritasgatan 25, S-216 18 Limhamn, Suède (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration établie le 18 avril 2012, annexée à l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2012 numéro 776/12 de son répertoire.

La personne comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DanBond Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.470 (ci-après désignée comme la «Société»). La Société a été constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 le 1^{er} février 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En date du 20 avril 2012, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 776/12 de son répertoire, une assemblée générale extraordinaire de la Société.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 26 avril 2012, relation: EAC/2012/5365 et non encore déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'acte du 20 avril 2012, une erreur matérielle s'est glissée, et requiert dès lors la rectification dudit acte à partir du premier point de l'agenda, comme suit:

Version française erronée:

1. Décision de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'Euros (EUR) en Couronnes Danoises (DKK) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société de manière à la porter de son montant actuel comme converti conformément au point 1 ci-dessus, à sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,-) et paiement;

3. Décision de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale par l'émission de mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune et souscription des nouvelles parts sociales;

4. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société;

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital souscrit de la Société des Euros (EUR) aux Couronnes Danoises (DKK) en appliquant le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 19 avril 2012, soit 1 EUR = 7,4389 DKK, afin que le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) soit de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Couronnes Danoises et vingt-cinq cents (DKK 92.986,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-sept mille treize Couronnes Danoises et soixante-quinze cents (DKK 657.013,75) de manière à la porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Couronnes Danoises et vingt-cinq cents (DKK 92.986,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,) entièrement libéré par le comparant de manière à ce que le montant total de six cent cinquante-sept mille treize Couronnes Danoises et soixante-quinze cents (DKK 657.013,75) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale par l'émission de mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune, afin que le capital social de sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,) soit représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune et d'allouer les mille (1.000) nouvelles parts sociales au comparant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société

«Le capital social est fixé à DKK 750.000 (sept cent cinquante mille Couronnes Danoises), représenté par 1.000 (mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de DKK 7.500 (sept mille cinq cents Couronnes Danoises) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Version anglaise erronée:

1. Decision to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Euro (EUR) to Danish Crowns (DKK) represented by five hundred (500) shares without nominal value;

2. Decision to increase the Company's share capital so as to raise it from its current amount as converted under item 1 above, to Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.) and payment;

3. Decision to replace the Five Hundred (500) existing shares without nominal value by the issuance of One Thousand (1,000) shares with a par value of Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each and subscription of the new shares;

4. Subsequent modification of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Euro (EUR) to Danish Crowns (DKK) by applying the exchange rate fixed by the European Central Bank on 19 April 2012 equal to 1 EUR = 7.4389 DKK, so that the current share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) will be of Ninety-Two Thousand Nine Hundred and Eighty-Six Danish Crowns and Twenty-Five cents (DKK 92,986.25) represented by Five Hundred (500) shares without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Six Hundred Fifty-Seven Thousand and Thirteen Danish Crowns and Seventy-Five cents (DKK 657,013.75) so as to raise it from its current amount of Ninety-Two Thousand Nine Hundred and Eighty-Six Danish Crowns and Twenty-Five cents (DKK 92,986.25) repre-

sented by Five Hundred (500) shares without nominal value, to Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.-), entirely paid-up by the appearing party in cash so the Company has at its disposal the total amount of Six Hundred Fifty-Seven Thousand and Thirteen Danish Crowns and Seventy-Five cents (DKK 657,013.75), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace the Five Hundred (500) existing shares by the issuance of One Thousand (1,000) shares with a nominal value of Five Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each, so that the share capital of Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.-) is represented by One Thousand (1,000) shares with a nominal value of Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each and to allocate the One Thousand (1,000) shares to the appearing party.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend Article 5.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“The share capital is set at DKK 750,000.- (Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns), represented by 1,000 (One Thousand) shares in registered form, having a par value of DKK 7,500. (Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns) each, all subscribed and fully paid-up.”

Version française rectifiée qui remplace la version française erronée:

1. Décision de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'Euros (EUR) en Couronnes Danoises (DKK) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale;
2. Décision d'augmenter le capital social de la Société de manière à la porter de son montant actuel comme converti conformément au point 1 ci-dessous, à sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,-) et paiement;
3. Décision de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale par l'émission de cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune et souscription des nouvelles parts sociales;
4. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société;
5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital souscrit de la Société des Euros (EUR) aux Couronnes Danoises (DKK) en appliquant le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 19 avril 2012, soit 1 EUR = 7,4389 DKK, afin que le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) soit de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Couronnes Danoises et vingt-cinq cents (DKK 92.986,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante-sept mille treize Couronnes Danoises et soixante-quinze cents (DKK 657.013,75) de manière à la porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-six Couronnes Danoises et vingt-cinq cents (DKK 92.986,25) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,) entièrement libéré par le comparant de manière à ce que le montant total de six cent cinquante-sept mille treize Couronnes Danoises et soixante-quinze cents (DKK 657.013,75) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes sans désignation de valeur nominale par l'émission de cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune, afin que le capital social de sept cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 750.000,) soit représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de sept mille cinq cents Couronnes Danoises (DKK 7.500,-) chacune et d'allouer les cent (100) nouvelles parts sociales au comparant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société

«Le capital social est fixé à DKK 750.000 (sept cent cinquante mille Couronnes Danoises), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de DKK 7.500 (sept mille cinq cents Couronnes Danoises) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Version anglaise rectifiée qui remplace la version anglaise erronée:

1. Decision to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Euro (EUR) to Danish Crowns (DKK) represented by five hundred (500) shares without nominal value;
 2. Decision to increase the Company's share capital so as to raise it from its current amount as converted under item 1 above, to Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.) and payment;
 3. Decision to replace the Five Hundred (500) existing shares without nominal value by the issuance of One Hundred (100) shares with a par value of Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each and subscription of the new shares;
 4. Subsequent modification of Article 5.1 of the articles of association of the Company;
 5. Miscellaneous.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the currency of the subscribed corporate capital of the Company from Euro (EUR) to Danish Crowns (DKK) by applying the exchange rate fixed by the European Central Bank on 19 April 2012 equal to 1 EUR = 7.4389 DKK, so that the current share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) will be of Ninety-Two Thousand Nine Hundred and Eighty-Six Danish Crowns and Twenty-Five cents (DKK 92,986.25) represented by Five Hundred (500) shares without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Six Hundred Fifty-Seven Thousand and Thirteen Danish Crowns and Seventy-Five cents (DKK 657,013.75) so as to raise it from its current amount of Ninety-Two Thousand Nine Hundred and Eighty-Six Danish Crowns and Twenty-Five cents (DKK 92,986.25) represented by Five Hundred (500) shares without nominal value, to Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.-), entirely paid-up by the appearing party in cash so the Company has at its disposal the total amount of Six Hundred Fifty-Seven Thousand and Thirteen Danish Crowns and Seventy-Five cents (DKK 657,013.75), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace the Five Hundred (500) existing shares by the issuance of One Hundred (100) shares with a nominal value of Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each, so that the share capital of Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns (DKK 750,000.-) is represented by One Hundred (100) shares with a nominal value of Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns (DKK 7.500.-) each and to allocate the One Hundred (100) shares to the appearing party.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend Article 5.1., first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The share capital is set at DKK 750,000.- (Seven Hundred Fifty Thousand Danish Crowns), represented by 100 (One Hundred) shares in registered form, having a par value of DKK 7,500. (Seven Thousand Five Hundred Danish Crowns) each, all subscribed and fully paid-up."

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (€ 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les documents ont été lus à la partie comparante, étant connus du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2012. Relation: AC/2012/6492. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012072895/194.

(120102687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Invacare Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.458.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Invacare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg,

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 7, 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Invacare Holdings Two S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid-up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held within six (6) months after the year-end.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December of each year and ends on the last day of November of the following year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	number of shares	amount paid in
Invacare Holdings S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of November of 2012.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Robert K. Gudbranson, born in Cleveland (Ohio, United States of America) on 2 May 1963, having his professional address at One Invacare Way, Elyria, Ohio, 44035, United States of America, (Class A Manager);
- Mr Theodoros Vassiloudis, born in Pretoria (South Africa) on 10 November 1953, having his professional address at Invacare International Sàrl, Cité Oust 2, 1196 Gland, Switzerland, (Class A Manager);
- Mr Richard Brekelmans, born in Amsterdam (The Netherlands) on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (Class B Manager);
- Mrs Elizabeth Timmer, born in Zuidelijke IJsselmeerpold (The Netherlands) on 24 July 1965, having her professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (Class B Manager).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Invacare Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté,

L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juin 2012.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Invacare Holdings Two S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu dans les six (6) mois après la fin de l'exercice sociale.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et s'achève le dernier jour de novembre de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Invacare Holdings S.à r.l.	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de novembre de 2012.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Robert K. Gudbranson, né le 2 mai 1963 à Cleveland (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), domicilié professionnellement chez One Invacare Way, Elyria, Ohio, 44035, Etats-Unis d'Amérique, (Gérant de Catégorie A);
- Monsieur Theodoros Vassiloudis, né le 10 novembre 1953 à Pretoria (Afrique du Sud), domicilié professionnellement chez Invacare International Sarl, Cité Oust 2, 1196 Gland, Suisse, (Gérant de Catégorie A);
- Mr Richard Brekelmans, né le 12 Septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (Gérant de Catégorie B);
- Madame Elizabeth Timmer, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), domiciliée professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, (Gérant de Catégorie B).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2012, REM/2012/638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070964/610.

(120101478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Äischdall Leefer, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.193.

— STATUTS

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège et Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Äischdall Leefer".

Art. 2. L'association est créée pour une durée illimitée et son siège social est établi à l'adresse de "Tugga Café", à Hobscheid.

Art. 3. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport loisir et en particulier à la course à fond. L'association a également pour but de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de promouvoir la pratique du sport loisir dans le respect des règles sportives et du fair-play, d'organiser des rencontres sportives amicales, de promouvoir le sport loisir entre les jeunes, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres et de représenter ces derniers auprès des autorités, de nouer des relations amicales avec des associations ayant un but similaire nationales ou internationales. En outre, l'association pourra organiser des manifestations de tout genre afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses fonctions. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique du sport.

Chapitre II - Les membres associés et les membres d'honneur

Art. 4. Le nombre minimum des associés est fixé à trois (3).

Art. 5. Sont admissibles comme membres associés toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui sont déterminées à observer les dispositions des présents statuts. L'admission d'un nouveau membre associé est décidée par le conseil d'administration.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui remplissent les conditions fixées par le conseil d'administration à leur admission. Les membres d'honneur n'exerceront aucune prérogative par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 6. La cotisation annuelle redevable par les membres associés et les membres d'honneur est fixée par l'assemblée générale.

Art. 7. Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou qui a omis de la payer trois (3) mois après qu'elle lui a été réclamée. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut, à la majorité des deux tiers des voix émises, exclure un membre de l'association lorsque ce dernier:

- a commis un acte ou une omission grave contraire aux présents statuts ou aux règlements de l'association;
- a commis un acte ou une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'une des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre. Cette suspension fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée générale.

En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui. En plus, la personne démissionnaire devra rendre tout objet appartenant à l'association et mis à sa disposition.

Chapitre III - L'assemblée générale

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- la modification des statuts de l'association;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et comptes de l'association;
- l'exclusion d'un membre de l'association;
- la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit annuellement durant le premier trimestre de l'année.

Art. 10. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration endéans deux mois lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

Art. 11. Toute proposition de résolution signée par au moins un vingtième des membres associés recensés sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Une telle proposition écrite doit être adressée au président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 12. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises qu'après la majorité des deux tiers des voix émises ont marqué leur accord à procéder au vote y relatif. Sont exceptés les points repris sub. 8 ci-dessus.

Art. 13. Tous les membres associés sont convoqués à l'assemblée générale par voie postale au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 14. Tous les associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres associés présents, sauf dans le cas où il en serait décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. La modification proposée ne peut être adoptée que si elle a été votée par les deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être réunie qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres associés présents. Mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres associés sont présents;
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Chapitre IV - Le conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, élus par l'assemblée générale. Les différentes tâches sont réparties entre eux par les membres du conseil d'administration. Ne peuvent être admis au conseil d'administration que des membres majeurs associés pendant au moins un an.

Art. 17. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées personnellement au président lors de l'assemblée générale ou par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret et à la majorité absolue. En cas de ballottage, la majorité simple décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort. En cas de vacance d'un mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 18. Le président est élu par l'assemblée générale par vote séparé.

- En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le plus ancien membre du conseil;
- Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, directeurs techniques, associés ou non, rémunérés ou non.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire au moins 4 fois par an. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents;
- Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une résolution du conseil;
- Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent en informer le conseil et s'abstenir de voter;
 - En cas de partage des voix, celle de président ou de son représentant est prépondérante;
 - Il est tenu par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises par le conseil. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements; transiger et compromettre.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration représenté par son président en fonctions.

Art. 21. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 22. Dans tous les cas de dissolution, l'actif net de l'association sera affecté à une ou plusieurs associations à caractère caritative, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 23. L'association est régie par les dispositions des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Ainsi arrêté et signé par les fondateurs soussignés à Hobscheid, le 1^{er} mars 2010.

Les membres fondateurs:

BEIDLER Sandra,

nationalité luxembourgeoise, coiffeuse, 20, rue du faubourg L-8468 Eischen

DIEDERICH-HECK Maria,

nationalité luxembourgeoise, employée privée, 2, Fräigaart L-8373 Hobscheid

DIEDERICH Patrick,

nationalité luxembourgeoise, homme au foyer, 2, Fräigaart L-8373 Hobscheid

LECLERC-VAN STIPHOUT Caria,

double nationalité luxembourgeoise et néerlandaise, femme au foyer, 32, rue de Steinfort L-8388 Koerich

MATHEKOWITSCH Dan,

nationalité luxembourgeoise, employé privé, 13, rue Maria Teresa L-8448 Steinfort

MATHEKOWITSCH-MANGEN Monique,

nationalité luxembourgeoise, employée privée, 13, rue Maria Teresa L-8448

Steinfort PESCHE Patrick,

nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire communal, 97, rue Kreuzerbuch L-8370 Hobscheid

PESCHE-NICOLAY Tanja

nationalité luxembourgeoise, employée privée, 97, rue Kreuzerbuch L-8370 Hobscheid

THIRY Lucien

nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire, 6, cité Äischdall L-8480 Eischen

Signatures.

Référence de publication: 2012073360/137.

(120103019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

RoBo-LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.816.

—
Dépôt rectificatif 12/101108 du 19/06/2012

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.2012.

Ro-Bo-LUX SICAV

Martine Capus

Référence de publication: 2012071242/13.

(120101804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rafferty 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.553.

Il est à noter que l'adresse correcte de Drakkar Group S.A., agissant en tant qu'associé et gérant de la Société est la suivante: Tour & Taxis, avenue du Port 86C, Box 204, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour la société

Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012071243/15.

(120101359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Raphael Magic Inc.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071245/9.

(120101566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.375.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 12 juin 2012

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012071363/17.

(120101348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Responsible Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 juillet 2011

- Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, administrateur de sociétés, demeurant au 10, Ilchester Place, GB-Londres W14 8AA, est élu président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012071252/15.

(120101484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.464.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve,
on the eighth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Northam CCPF Holding S.à r.l.”, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (RCS), section B number 153 736,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 04 May 2012. Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and/or dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships

relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) divided into twenty-five (25) shares with a nominal value of thousand Canadian Dollars (1,000.- CAD) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Northam CCPF Holding S.à r.l.	25 Shares
Total:	25 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) corresponding to a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, "Northam CCPF Holding S.à r.l.", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - a) Mr Patrick W.A. Handreke, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
 - b) Mr Robert Brimeyer, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - c) Mr Thomas Melchior, having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Northam CCPF Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (RCS) sous le numéro B 153 736,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée le 04 mai 2012.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et/ou disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, étant entendu que que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte de Northam Property Funds FCP-FIS, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra encore investir directement dans des propriétés immobilières, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et aliéner ces immeubles.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) divisé en vingt-cinq (25) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars Canadien (1.000.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Northam CCPF Holding S.à r.l. 25 Parts Sociales

Total: 25 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Canadien CAD (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'entité comparante précitée, «Northam CCPF Holding S.à r.l.», représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

a) M. Patrick W.A. Handreke, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

b) M. Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Thomas Melchior, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7550. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071135/401.

(120101588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rapides International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 97.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071247/9.

(120101571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Regulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 21.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071250/10.

(120100965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Rendac - C.E.S., Société Anonyme.

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071251/10.

(120101565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012071328/18.

(120101019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ristorante Pizzeria L'Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 46.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071254/9.

(120101536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Robland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071256/10.

(120100964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.

Signature

Référence de publication: 2012071258/12.

(120101080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ROYAL Luxembourg SOPARFI S.A.
Signature

Référence de publication: 2012071259/12.

(120101696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071292/11.

(120101687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

S&S Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071263/10.

(120101615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071265/10.

(120101414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 151.966.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2012071268/12.

(120101646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071266/10.

(120101746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 135.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071267/10.

(120101413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.983.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071270/10.

(120101665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Smart Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.289.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 15/06/2012 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société SMART TRADE Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.289

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2012071272/10.

(120100891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Strategic Venture Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.384.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012071312/14.

(120101072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Société Gastronomique Luxembourgeoise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 11, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 11.317.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2012.

Référence de publication: 2012071273/10.

(120101741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

AXA DBIO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.195.

In the year two thousand and twelve, on the eight of June,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Miss Caroline TAUDIÈRE, lawyer, residing professionally at 35 avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg,

acting in her capacity as a special attorney-in-fact of the general partner of AXA DBIO S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 9 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2359 of 3 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149195 (the "Company"), whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg of 2 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of managers of the general partner of the Company, AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 9 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2352 of 2 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.162 (the "General Partner"), on 2 May 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares (the "Class A Shares") and one (1) class B share (the "Class B Share"), each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at two hundred fifty-two million five hundred twenty-five thousand two hundred fifty-three euro (EUR 252,525,253.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) Class A Shares, one (1) Class B Share and two million five hundred twenty-five thousand two hundred fifty-two (2,525,252) class C shares (the "Class C Shares"), each authorised share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The Article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increases of share capital thus made.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner of 2 May 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the written confirmation by Crédit Agricole Luxembourg of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 14 May 2012, an increase of the issued share capital by an amount of sixty-two thousand two hundred sixty-seven euro (EUR 62,267.-) in order to raise the issued share capital to the amount of ninety-three thousand two hundred sixty-seven euro (EUR 93,267.-) by the creation of (i) sixty-one thousand three hundred thirty-four (61,334) Class A Shares and (ii) nine hundred thirty-three (933) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of managers of the General Partner of 2 May 2012, has accepted subject to the written confirmation by Crédit Agricole Luxembourg of the receipt of the relevant

subscription moneys, which confirmation has occurred on 14 May 2012, and following the cancellation of the preferential subscription rights in respect of this issue of the New Shares, the subscription of the New Shares as follows:

- Eleven thousand seventy one (11,071) new Class A Shares subscribed by CNP Assurances, a société anonyme incorporated and governed by the laws of France, with registered office at 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062, acting through its portfolio CNP Assurances – 270 against an aggregate payment in cash amounting to eleven thousand seventy-one euro (EUR 11,071.-);

- Eleven thousand seventy one (11,071) new Class A Shares subscribed by CNP Assurances, a société anonyme incorporated and governed by the laws of France, with registered office at 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062, acting through its portfolio CNP Assurances – EVJ against an aggregate payment in cash amounting to eleven thousand seventy-one euro (EUR 11,071.-);

- Nine thousand three hundred (9,300) new Class A Shares subscribed by SOGECAP, a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, 92093 Paris la Défense Cedex, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 086 380 730 against an aggregate payment in cash amounting to nine thousand three hundred euro (EUR 9,300.-);

- Sixteen thousand six hundred seven (16,607) new Class A Shares subscribed by Aviva Vie, a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of France, with registered office at 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois Colombes, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 732 020 805 against an aggregate payment in cash amounting to sixteen thousand six hundred seven euro (EUR 16,607.-);

- Thirteen thousand two hundred eighty-five (13,285) new Class A Shares subscribed by AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149162 («AXA DBIO GP») against an aggregate payment in cash amounting to thirteen thousand two hundred eighty-five euro (EUR 13,285.-);

- Four hundred twenty (420) new Class C Shares subscribed by AXA DBIO GP against an aggregate payment in cash amounting to four hundred twenty euro (EUR 420.-); and

- Five hundred thirteen (513) new Class C Shares subscribed by Samson, a société civile incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4761 against an aggregate payment in cash amounting to five hundred thirteen euro (EUR 513.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company on 14 May 2012, so that the total amount of sixty-two thousand two hundred sixty-seven euro (EUR 62,267.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been on 14 May 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 14 May 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at ninety-three thousand two hundred sixty-seven euro (EUR 93,267.-) divided into ninety-two thousand three hundred thirty-three (92,333) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by limited partners (the "Class A Shareholders"), in representation of their limited partnership interest in the Company, one (1) class B share (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class B Shareholder") in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and nine hundred thirty-three (933) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by limited partners (the "Class C Shareholder") in representation of their limited partnership interest in the Company."

As a consequence of the above amendment of paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association, paragraph two of Article 5 of the Company's articles of association shall be deleted.

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately at one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mme Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant professionnellement au 35 avenue John F. Kennedy, L-1011 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du general partner de AXA DBIO S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2359 le 3 décembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149195 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui ayant été conférée par les résolutions adoptées par le conseil de gérance du general partner de la Société, AXA DBIO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 Novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2352, le 2 décembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149162 (le «Gérant»), en date du 2 mai 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30,999) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) entièrement libérées.

II. En vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante-deux millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-trois euros (EUR 252.525.253,-), représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et deux millions cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-deux (2.525.252) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), chaque action autorisée ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le general partner a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la Société. L'Article 5 des statuts de la Société devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le general partner de la Société, par résolutions du conseil de gérance du Gérant du 2 mai 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui ayant été conférés en vertu de l'Article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation écrite par Crédit Agricole Luxembourg de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 14 mai 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de soixante-deux mille deux cent soixante-sept euros (EUR 62.267,-) en vue de porter le capital social souscrit à quatre vingt treize mille deux cent soixante sept euros (EUR 93.267,-) par la création de (i) soixante et un mille trois cent trente-quatre (61.334) Actions de Catégorie A et (ii) neuf cent trente-trois (933) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le general partner de la Société, par résolutions du conseil de gérance du general partner du 2 mai 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation écrite par Crédit Agricole Luxembourg de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 14 mai 2012, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels relativement à l'émission des Nouvelles Actions, la souscription des Nouvelles Actions, comme suit:

- Onze mille soixante et onze (11.071) nouvelles Actions de Catégorie A, souscrites par CNP Assurances, une société anonyme constituée et régie suivant les lois françaises, ayant son siège social au 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062, agissant par l'intermédiaire de son portefeuille CNP Assurances – 270 («CNP Assurances – 270») contre paiement en espèces d'un montant total de onze mille soixante et onze euros (EUR 11.071,-);

- Onze mille soixante et onze (11.071) nouvelles Actions de Catégorie A, souscrites par CNP Assurances, une société anonyme constituée et régie suivant les lois françaises, ayant son siège social au 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062, agissant par l'intermédiaire de son portefeuille CNP Assurances – EVJ («CNP Assurances – EVJ») et ensemble avec CNP Assurances – 270, «CNP»), contre paiement en espèces d'un montant total de onze mille soixante et onze euros (EUR 11.071,-);

- Neuf mille trois cent (9.300) nouvelles Actions de Catégorie A, souscrites par SOGECAP, une société anonyme constituée et régie suivant les lois françaises, ayant son siège social au 50 avenue du Général de Gaulle, 92093 Paris La

Défense Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 086 380 730 contre un paiement en espèces d'un montant total de neuf mille trois cent euros (EUR 9.300,-);

- Seize mille six cent sept (16.607) nouvelles Actions de Catégorie A, souscrites par Aviva Vie, une société anonyme constituée et régie suivant les lois françaises, ayant son siège social au 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois Colombes, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, contre paiement en espèces d'un montant total de seize mille six cent sept euros (EUR 16.607,-);

- Treize mille deux cent quatre-vingt-cinq (13.285) nouvelles Actions de Catégorie A, souscrites par AXA DBIO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149162 («AXA DBIO GP»), contre paiement en espèces d'un montant total de treize mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 13.285,-);

- Quatre cent vingt (420) nouvelles Actions de Catégorie C souscrites par AXA DBIO GP contre paiement en espèces de quatre cent vingt euros (EUR 420,-); et

- Cinq cent treize (513) nouvelles Actions de Catégorie C, souscrites par AXA DBIO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149162, contre paiement en espèces de cinq cent treize euros (EUR 513,-).

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société le 14 mai 2012, de sorte que la somme de soixante-deux mille deux cent soixante-sept euros (EUR 62.267,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social, se trouvait le 14 mai 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 14 mai 2012, le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-sept euros (EUR 93.267,-), représenté par quatre-vingt-douze mille trois cent trente-trois (92.333) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenue par les associés commanditaires (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de leur engagement limité dans la Société, une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B»), en représentation de son engagement illimité dans la Société et neuf cent trente-trois (933) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenue par les associés commanditaires (l'«Actionnaire de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société.»

En conséquence de la modification ci-dessous du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société, le second alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société est supprimé.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Taudière, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2012. Relation: DIE/2012/6824. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012072798/212.

(120102892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.